



# PROCÈS - VERBAL

**de la séance du Conseil des Suisses de l'étranger  
du 16 août 2013, de 09h00 à env. 17h30  
au Centre de Congrès de Davos, Salle Sanada**

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Constitution du Conseil pour la période 2013-2017
  - Membres de l'étranger: validation des résultats des élections
  - Election d'autres membres de l'étranger
  - Membres de l'intérieur: élection
3. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2013
4. Rapport du président
5. Communications
6. Propositions de membres du Conseil
7. Développement du réseau consulaire
8. Vote électronique – prise de position sur le 3<sup>e</sup> rapport du Conseil fédéral
9. Election en ligne du CSE – agenda
10. Loi sur les Suisses de l'étranger – adoption de la réponse à la procédure de consultation
11. Convention en matière d'impôts sur les successions avec la France
12. Suisse Tourisme – partenaire de l'OSE
13. Elections
  - Président
  - Autres membres du Comité
  - Commission de la «Revue Suisse»
14. Forum actualités
15. Suisses en Australie – présentation
16. Congrès 2014 – choix du thème
17. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger
18. Divers

Les points de l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre suivant: 1-9, 11 – collation – 10, 12-18.

## 1. Ouverture

Le président Eggly/Suisse informe le Conseil de la mort d'une jeune Suissesse de l'étranger lors d'un camp de la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE). Elle est décédée au Tessin suite à une chute de pierre (les membres du Conseil observent une minute de silence).

Le président salue les membres présents à la séance constitutive du «Parlement de la Cinquième Suisse» et leur souhaite la bienvenue à Davos. Monsieur Eggly salue les présidents d'honneur Georg Stucky et Jean-Jacques Cevey ainsi que les représentants du DFAE, Gerhard Brügger, Peter Zimmerli, Thomas Kalau et Stephan Winkler. Il se réjouit de la présence de l'ancienne conseillère nationale Thérèse Meyer-Kaelin et de l'ancien conseiller national Remo Gysin, ainsi que de Filippo Lombardi, Roland Rino Büchel et Carlo Sommaruga, parlementaires en activité. Monsieur Eggly souhaite également la bienvenue à Monsieur Gustav Chlestil, président de l'association mondiale des Autrichiens de l'étranger.

Le directeur Wyder informe le Conseil du décès de Walther Hofer, président d'honneur. Il a présidé l'organisation de 1983 à 1992 et a, par la suite, toujours pris une part active aux destinées de l'OSE. (les membres du Conseil observent une minute de silence).

Monsieur Wyder nomme Gian Franco Definti (Italie), Roland Isler (Australie) et Daniel Keller (Viêt-nam) scrutateurs. Ils sont élus tacitement.

A l'entrée, 96 votants ont été comptés. Le quorum requis d'un tiers ou 41 voix est ainsi atteint; le Conseil peut donc prendre valablement des décisions.

---

## 2. Constitution du Conseil pour la période 2013-2017

*Membres de l'étranger: validation des résultats des élections*

Monsieur Wyder renvoie au **document R-2013/8 corrigé** et explique les modalités électorales selon les statuts de l'OSE. L'élection a été publiée dans la «Revue Suisse» 6/12, dans les newsletters de l'OSE, ainsi que sur [www.aso.ch](http://www.aso.ch) et [www.swisscommunity.org](http://www.swisscommunity.org). La répartition des sièges est basée sur les statistiques des Suisses de l'étranger 2011. 120 sièges pour les délégués de l'étranger, 20 pour les membres de l'intérieur. 102 délégués de l'étranger ont été annoncés élus dans les délais, 14 sièges restent ouverts. Aucun recours, ni opposition n'ont été déposés. En France, d'intensives discussions ont entraîné deux retraits.

Le Conseil approuve le résultat des élections à main levée à l'unanimité.

*Election d'autres membres de l'étranger*

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2013/9**.

Le Conseil élit les autres membres de l'étranger à main levée par 88 voix et 8 abstentions.

*Membres de l'intérieur: élection*

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2013/10**.

Les membres de l'intérieur sont élus en bloc à main levée par 88 voix et 8 abstentions.

Monsieur Gysin/Suisse retire sa requête individuelle envoyée avec l'ordre du jour. Il explique qu'il s'agissait d'inscrire dans les statuts que le trésorier doit être membre du Comité. Le problème n'est pas réglé, mais différentes modifications des statuts sont prévues en mars. Elles seront donc toutes abordées à ce moment-là.

Monsieur Sommaruga/conseiller national/Suisse est surpris du fait que le trésorier, selon la situation actuelle, ne soit plus membre du Comité. Chaque organisation devrait disposer d'un trésorier. Il demande de reporter l'élection du trésorier de 6 mois, à la séance de mars.

Monsieur Engeler/Suisse explique qu'il a accepté les tâches de trésorier il y a 3 ans en tant que membre de l'étranger. Les statuts ne prévoient pas la charge de trésorier. Cependant, cela a fonctionné pendant 97 ans. Il est disposé à poursuivre cette charge jusqu'en mars sans faire partie du Comité. En mars, une modification des statuts sera proposée au Conseil et il pourra alors être élu au Comité en qualité de trésorier. Il est aujourd'hui plus important d'élire au Comité le père de la Loi sur les Suisses de l'étranger, Filippo Lombardi.

Madame Michel/Vice-présidente/Allemagne demande au Conseil de ne forcer aucune modification statutaire pour l'instant. Le Comité a reçu un mandat du Conseil d'élaborer, pour la séance de printemps 2014, des propositions concernant une limitation d'âge et de la durée de mandat. La problématique autour du trésorier manquant est connue. Une solution est recherchée. Elle sera présentée au Conseil en mars 2014. Le trésorier actuel a proposé une solution transitoire tout à fait viable. L'OSE ne serait à aucun moment sans trésorier. Elle a l'impression que cette discussion autour du trésorier sert de prétexte pour faire de la politique partisane. Elle refuse d'accepter que la séance du Conseil soit utilisée à des fins de politique partisane.

Monsieur Eggly propose à Monsieur Sommaruga, étant donné les circonstances, de retirer sa requête.

Monsieur Sommaruga répond qu'il ne s'agit pas de politique partisane, mais du bon fonctionnement du Conseil. La proposition du Comité pose problème, mais il prend connaissance du fait que la situation sera corrigée en mars. D'ici là, il est prêt à accepter cette situation insatisfaisante et retire sa requête.

Monsieur McGough/Hongrie soutient Madame Michel. La politique partisane doit être laissée au vestiaire. Monsieur Engeler est un excellent trésorier. Le Conseil devrait suivre la proposition du Comité.

Monsieur Eggly procède au vote de l'ordre du jour qui est accepté tel quel à l'unanimité.

---

### **3. Procès-verbal de la séance du 16 mars 2013**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil le 3 mai 2013. Deux modifications demandées (Notz et Gysin) ont été apportées. Il n'y a pas d'autres remarques concernant le procès-verbal.

Monsieur Eggly déclare que le procès-verbal est accepté et remercie la rédactrice.

---

### **4. Rapport du président**

Monsieur Eggly aborde notamment les points suivants dans son rapport:

- Loi sur les Suisses de l'étranger
- Vote électronique
- Réseau de représentations
- Intergroupe parlementaire «Suisses de l'étranger»

*Pour la teneur exacte du rapport du président, prière de se référer au document écrit (**document R-2013/19**).*

Le Conseil prend acte du rapport du président.

Monsieur Eggly informe que le directeur Wyder atteindra l'âge de la retraite cet automne. Durant 25 ans, il s'est inlassablement mis au service de l'Organisation des Suisses de l'étranger. Monsieur Eggly remercie Monsieur Wyder pour son remarquable travail. Après une longue phase de postulations et d'entretiens, le Comité propose une co-direction assurée par Sarah Mastantuoni, jusqu'ici respon-

sable du service juridique, et Ariane Rustichelli, jusqu'ici responsable du département de la communication. En raison des délais statutaires, l'élection par le Conseil ne pourra avoir lieu qu'en mars 2014; si le Conseil donne son accord, les co-directrices pourraient toutefois prendre leurs fonctions déjà le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Monsieur Vuillemin/Suisse propose que les co-directrices puissent travailler par intérim à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais qu'elles devront toutefois être élues en mars.

Le Conseil approuve la proposition par 91 voix et 4 absentions.

---

## 5. Communications

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2013/11**. Il donne ensuite la parole au nouveau président du Musée des Suisses dans le Monde au Château de Penthes, à Pregny-Chambésy, l'ancien ambassadeur Rodolphe Imhoof.

Monsieur Imhoof encourage les membres du Conseil à aider le musée et de le faire connaître dans le monde. Il s'agit du musée des Suisses de l'étranger. Il reste à disposition pour toute question. Il explique que le musée a besoin de soutien financier; chaque idée sera la bienvenue.

Madame Rustichelli informe que pendant la pause de midi, un film promotionnel sur le vote électronique sera tourné et invite les membres du Conseil aux racines grisonnes de s'annoncer auprès d'elle pour donner une interview.

---

## 6. Propositions de membres du Conseil

### *Proposition Brulhart*

Monsieur Gysin/Vice-président/Suisse reprend au nom du Comité la proposition Brulhart/Canada adressée par écrit, concernant le monopole de l'eau/Nestlé. Elle doit être traitée en présence de son auteur lors de la prochaine séance du Conseil.

### *Proposition Blattmann*

Monsieur Brügger/chef de la Direction consulaire du DFAE explique que la proposition Blattmann/Danemark concerne la délivrance de certificats de vie, c'est-à-dire jusqu'où une personne d'âge avancé doit se déplacer pour faire authentifier le certificat par les autorités. Cette compétence relève de la Caisse suisse de compensation à Genève. Des points de contact supplémentaires devraient être proposés à la Caisse de compensation et mis en œuvre par cette dernière. La Caisse défend le point de vue selon lequel le nombre d'acteurs ne devrait pas être illimité. Selon la Caisse de compensation, le problème est résolu dans tous les pays.

Monsieur Knoblauch/Australie déplore le fait que le formulaire ne soit pas disponible dans toutes les langues nationales.

Monsieur Brügger répond que la Caisse confirme l'existence du formulaire dans toutes les langues. Il faut toutefois lui faire savoir celle dans laquelle le formulaire doit être remis.

Monsieur Ringger/Italie demande pourquoi le formulaire ne peut pas être téléchargé depuis Internet.

Monsieur Gerber/Thaïlande objecte qu'il n'a encore jamais vu de formulaire en thaï. L'ambassade en Thaïlande l'a traduit partiellement.

Monsieur Brügger assure que les suggestions seront transmises aux services compétents.

Monsieur Haechler/Etats-Unis affirme qu'il reçoit le formulaire en anglais. Il demande quel domicile il doit indiquer s'il se trouve momentanément en Suisse.

Monsieur Brügger répond qu'on n'a qu'un seul domicile et qu'on doit s'annoncer là où l'on vit.

Monsieur McGough/Hongrie déclare que depuis la fermeture du service consulaire de Budapest, il faut se rendre à Vienne pour les certificats de vie. Le consul de Budapest ne peut pas authentifier le document. Il aimerait que le consul reçoive les Suisses de l'étranger une fois par mois. En outre, les informations en français sont insuffisantes.

Monsieur Brügger comprend la requête. Le consul est un responsable d'exploitation et ne fournit pas de prestations consulaires, n'ayant pas accès au système informatique. Une alternative pourrait être envisageable sous la forme d'un consulat mobile, qui pourrait se charger de certaines prestations à partir du centre consulaire de Vienne tous les 6 mois.

Monsieur Stuber/République tchèque déclare que son épouse tchèque a besoin d'un certificat de vie et de domicile. Il doit faire certifier les siens à Vienne, mais son épouse, en tant qu'étrangère, ne peut pas le faire.

Monsieur Brügger en est surpris et prendra contact avec l'ambassade.

Monsieur Ehrler/Nouvelle-Zélande déclare que la demande d'informations de la part de l'AVS facultative arrive toujours mi-janvier, le délai d'inscription étant échu fin janvier. La banque fournit son décompte annuel en même temps. Les documents n'arrivent en Nouvelle-Zélande qu'à fin janvier, c'est-à-dire trop tard pour pouvoir respecter le délai, qui devrait donc être prolongé.

Monsieur Brügger répond que cette information doit être communiquée directement à la Caisse de compensation.

Madame Violet/Etats-Unis affirme que le même problème se pose aux Etats-Unis. Elle demande toujours une prolongation.

---

## **7. Développement du réseau consulaire**

Monsieur Büchel/conseiller national/Suisse précise que le Conseil national a approuvé des motions concernant le maintien des représentations au Guatemala et à Chicago, mais qu'au Conseil des États, seule la démarche en faveur de l'ambassade du Guatemala a passé la rampe. Il remercie son collègue du Conseil national Sommaruga pour son grand engagement. Une intervention en vue d'un moratoire pour les fermetures est encore en suspens. Le Conseil fédéral s'y est toutefois dit défavorable. La Confédération réduit peu à peu ses prestations. Les économies réalisées sont très faibles, mais la dégradation des prestations radicale.

Monsieur Lombardi/conseiller aux Etats/Suisse insiste sur le fait qu'on ne devrait pas perdre de vue l'optique globale de cette politique. De nouvelles fermetures interviennent sans cesse, même lorsque qu'apparemment plus rien n'est prévu. On a également le sentiment que l'appareil bernois grossit, tandis qu'à l'étranger, on réduit. Il faudrait à nouveau mener une discussion de fond et évaluer les conséquences.

Monsieur Brunner/Monaco ajoute que la représentation consulaire ne peut pas être réduite aux finances. En tant que Suisse de l'étranger, on se sent directement concerné par l'image de la Suisse à l'étranger.

Monsieur Perrottet/Pérou demande à Monsieur Büchel de préciser la portée des économies.

Monsieur McGough/Hongrie dit qu'on parle beaucoup d'économies. Mais à Vienne, on dénombre aujourd'hui 60 collaborateurs contre 2 ou 3 auparavant. En Hongrie, 1,4 millions de francs ont été jetés par la fenêtre pour la prise d'eau d'un camp de Roms. Il propose d'injecter moins d'argent dans l'aide au développement et davantage pour les Suisses de l'étranger.

Monsieur Neuhaus/Arabie Saoudite affirme qu'après la fermeture du consulat à Jeddah, il a entrepris une démarche avec Monsieur Wyder auprès de la Commission de politique extérieure. Il attend toujours ses réponses.

Monsieur Notz/Canada remarque que la fermeture incompréhensible du consulat général n'a pas que des conséquences sur les prestations consulaires, mais aussi sur les relations commerciales. La chambre de commerce et Switzerland Global Enterprise doivent couvrir les lacunes, malgré leur manque de ressources. Des économies durement obtenues doivent être utilisées pour ce travail supplémentaire. Toronto représente le lieu le plus important de la zone économique du Canada et, malgré cela, le réseau est démantelé. Les autorités suisses devraient plus s'inquiéter des conséquences.

Monsieur Germaan/France souligne le fait qu'une fermeture a de lourdes conséquences pour le commerce et les relations.

Monsieur Dürr/Autriche affirme que si quelqu'un, sur place, avait surveillé les travaux dans le camp de Roms, l'argent n'aurait pas été gaspillé. Mais depuis Berne, le contrôle se révèle difficile. Aujourd'hui plus que jamais, il est important que les gens représentant la Suisse soient sur place.

Monsieur Stuber/République tchèque évoque l'instabilité de la situation politique en Tchéquie. Il n'est pas judicieux d'avoir fermé la division consulaire.

Monsieur Sommaruga/Suisse indique que l'argument financier est toujours le plus important. Il faut des propositions concrètes pour modifier le budget. La situation devrait être réévaluée.

Madame Michel/Allemagne constate également que les fermetures de consulats sont insatisfaisantes. En Allemagne, l'ambassade doit couvrir tout l'espace du Nord du pays.

Monsieur Büchel/Suisse déclare que les coûts sont continuellement remis en question. Monsieur Brügger a les chiffres. Il regrette qu'en raison d'une erreur du président de la Commission, cette dernière n'a pas traité la question de Monsieur Neuhaus.

Monsieur Brügger/chef de la Direction consulaire du DFAE précise qu'au sein du DFAE, personne ne ferme volontiers des représentations. Chaque décision fait l'objet d'après débats. Mais le département a un mandat d'optimisation; les frais d'infrastructure constituent une partie importante du concept. Les économies ne se manifestent pas immédiatement. Le Parlement doit en débattre. Les moyens d'aide au développement ne sont pas détournés, sauf si le Parlement en décide ainsi. La restructuration se poursuivra. Il faut des solutions pour la centralisation des visas. Dans les représentations, seuls les processus principaux sont encore exécutés. Les décisions jusqu'en 2014 sont prises et communiquées. Aucune autre initiative n'est à signaler pour le moment.

---

## **8. Vote électronique – prise de position sur le 3<sup>e</sup> rapport du Conseil fédéral**

Madame Mastantuoni renvoie au **document R-2013/12** et indique que la pétition «Vote électronique pour tous» a été déposée avec environ 15 000 signatures. Le Conseil fédéral a maintenant publié son 3<sup>e</sup> rapport, en grande partie positif. Des élections ont eu lieu avec le groupe test des Suisses de l'étranger; elles se sont soldées par un succès. La prochaine étape consiste en la suppression de la clause de Wassenaar. Par ailleurs, on se concentrera sur la deuxième génération des systèmes de vote, qui place la sécurité au tout premier rang. Ce critère est aussi une priorité pour l'OSE. Le 4<sup>e</sup> rapport du Conseil fédéral est attendu pour 2017/2018. S'il est positif, plus rien ne s'opposera à l'introduction du vote électronique sur tout le territoire comme canal de vote supplémentaire.

Le Conseil se dit satisfait et approuve la prise de position de l'OSE avec une abstention.

---

## **9. Election en ligne du CSE – agenda**

Madame Mastantuoni passe au **document R-2013/13**; lors d'une séance en mars 2010, le Conseil s'est prononcé en faveur d'une élection en ligne. Le principal problème consistait en l'acquisition des adresses des Suisses de l'étranger. Une motion que le Conseil national a approuvée par 134 voix contre 31 exige que la Confédération collabore avec l'OSE et trouve une solution quant à l'organisation de l'élection en ligne. Les chances de mettre le projet sur pied pour la prochaine législature sont ainsi bonnes.

Le Conseil approuve l'agenda à l'unanimité.

---

## **11. Convention en matière d'impôts sur les successions avec la France**

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2013/15** et souhaite la bienvenue à l'ambassadeur de France en Suisse, Monsieur Michel Duclos.

Monsieur Duclos/ambassadeur de France en Suisse est ravi de pouvoir s'adresser au Conseil. Le sujet suscite la controverse. Il existe une différence historique et culturelle entre la France et la Suisse. Aujourd'hui, la Suisse s'est mieux adaptée à la mondialisation. Les discussions sur l'accord fiscal ont commencé lorsque la France a annoncé que l'accord de 1953 ne correspondait plus aux conditions actuelles. Au début, il a été proposé de renoncer entièrement à tout accord, ce qui n'a toutefois pas été souhaité, d'où l'élaboration d'une nouvelle convention. Les réactions à ce projet ont révélé une certaine irritation. Les négociations ont repris suite à une rencontre des ministres des Affaires étrangères Didier Burkhalter et Laurent Fabius. Une exception pour les Suisses vivant en France a été prise en considération, mais écartée. La France ne veut pas imposer sa loi à la Suisse, raison pour laquelle les pourparlers continuent. En France, on a été blessé du reproche fait au pays de s'être comporté injustement vis-à-vis de la Suisse. Dans d'autres pays, de telles conventions ont pu être appliquées sans problèmes. La sécurité du droit compte toutefois parmi les aspects positifs.

Monsieur Eggly remercie l'Ambassadeur Duclos pour ses explications. La convention place les Suisses de l'étranger face à de réels problèmes.

Madame Etchart/France déclare que chaque jour environ 250'000 personnes franchissent la frontière entre la France voisine et les cantons de Genève-Vaud-Valais pour y travailler. Parmi ceux-ci, ce sont environ 30'000 Suisses qui habitent en France, tous également concernés par ces réformes. Cette nouvelle convention sur les successions, cumulée avec la nouvelle loi sur les assurances maladies qui s'annonce pour 2014, représentera une charge fiscale insupportable qui risque de bouleverser lourdement l'équilibre économique transfrontalier local.

Monsieur Duclos répond que la convention ne concerne pas les frontaliers en particulier. Il reste encore beaucoup à faire pour expliquer aux gens sur place les véritables conséquences.

Monsieur Sommaruga/conseiller national/Suisse affirme que les opposants ne constituent qu'une minorité.

Monsieur Duclos explique que le texte élaboré est semblable à celui appliqué entre la France et l'Allemagne, qui a été accepté sans problèmes. La convention est d'ailleurs aussi entrée en vigueur dans d'autres pays. Sans convention, pas de règles.

Monsieur Eggly exprime l'insatisfaction du Conseil à titre de résumé, tout en reconnaissant que l'absence de convention ne serait pas judicieuse. Il remercie l'Ambassadeur Duclos pour ses explications.

Ensuite, Monsieur Bosch/Afrique du Sud invite le Conseil à un petit apéritif au nom de la délégation sud-africaine, à l'occasion du retrait de Peter Müller après 35 ans passés au sein du CSE.

Monsieur Müller adresse ses vœux de succès au nouveau Conseil et remercie Monsieur Wyder pour son remarquable travail en qualité de directeur. Il félicite Sarah Mastantuoni et Ariane Rustichelli pour leur élection au poste de co-directrices.

---

## **10. Loi sur les Suisses de l'étranger – adoption de la réponse à la procédure de consultation**

Monsieur Eggly renvoie au **document R-2013/14**.

Monsieur Lombardi/président du Conseil des Etats/Suisse explique comment le projet de Loi sur les Suisses de l'étranger est né. Il en a été discuté au sein de l'OSE en 2004. En 2006, un postulat a de-

mandé d'examiner le rôle de la Cinquième Suisse. En 2009, le CSE a adopté une résolution. En 2010, un rapport a été établi en réponse au postulat et une esquisse de loi à l'attention des autorités fédérales a été approuvée. De là, une initiative parlementaire a été déposée en 2011. Ensuite, une sous-commission de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats a ébauché un projet de loi actuellement en consultation. Après traitement de la version définitive par le plénum, la loi devrait entrer en vigueur en 2015. Elle remplacera 6 à 8 décrets. Le thème des écoles suisses à l'étranger est pour le moment laissé de côté. Sur le principe, on aurait voulu tout régler dans la même loi. Mais des compléments ultérieurs resteront possibles. De même, l'élection du CSE n'est pas incluse, ce qui a des avantages et des inconvénients. Trois positions se manifestent au sein du Parlement: rejet par principe, perception de la loi comme étant insuffisante et satisfaction. L'important est de disposer enfin d'une loi.

Monsieur Wyder remercie Monsieur Lombardi pour sa présentation exhaustive, ainsi que Messieurs Brügger, Lichtenstern et Winkler. Le chef du département a, lui aussi, fait preuve d'un intérêt marqué dès les début. La Loi sur les Suisses de l'étranger constitue un saut quantique en matière de politique des Suisses de l'étranger, permet de dégager des synergies et est un signal fort. La politique cohérente des Suisses de l'étranger est actuellement encore trop faible, exactement comme l'interaction de l'Etat et du secteur privé. La Confédération essaie de promouvoir le vote électronique, l'OSE en veut une introduction sur tout le territoire. L'obligation d'immatriculation doit être maintenue, au risque sinon de ne plus pouvoir atteindre les gens et de manquer les objectifs de la loi.

Monsieur Knoblauch/Australie soutient la loi. Mais il est important d'y mentionner la non-discrimination. Ce que les banques ont fait est discriminatoire. L'obligation d'immatriculation est également importante.

Monsieur Heinimann/Suisse déclare que l'art. 8 (stratégie politique) devrait être complété du terme «responsabilité». Par ailleurs, l'obligation d'immatriculation mentionnée à l'art. 11 revêt une grande importance pour l'aide humanitaire.

Monsieur Gerber/Thaïlande souhaite une précision concernant l'assurance-maladie. Les Suisses de l'étranger devraient pouvoir, sur une base facultative, encore pouvoir s'assurer en Suisse en cas de maladie au lieu d'être exclus de l'assurance en cas de départ.

Monsieur Sommaruga/conseiller national/Suisse déclare qu'il faudrait souligner, aux articles 9 et 39, que l'OSE encourage les relations avec tous les Suisses de l'étranger. En outre, le CSE devrait être reconnu comme le porte-parole des Suisses de l'étranger.

Monsieur Wyder remercie pour les compléments et les précisions dont il devra être tenu compte dans la rédaction finale.

Monsieur Chlestil/président de l'association mondiale des Autrichiens de l'étranger déclare que 80% des problèmes de l'OSE sont les mêmes que ceux rencontrés en Autriche. L'obligation d'immatriculation n'existe pas en Autriche, où il n'est que recommandé de s'enregistrer. Les Autrichiens de l'étranger sont environ 500 000, mais seuls 260 000 d'entre eux se sont volontairement inscrits.

Madame Tromp/Allemagne demande ce qu'on entend exactement par «responsabilité individuelle», surtout lorsqu'il manque de possibilités de prévoyance.

Monsieur Lombardi répond qu'il faut comprendre la responsabilité individuelle dans son sens général. Le thème des caisses-maladie est réglé dans d'autres lois. Il remercie Monsieur Chlestil; les chiffres devraient être intégrés dans la réponse à la procédure de consultation.

Le CSE approuve à l'unanimité le projet de réponse à la procédure de consultation avec les compléments mentionnés.

## 12. Suisse Tourisme – partenaire de l’OSE

Monsieur Schmid/directeur de Suisse Tourisme donne un bref aperçu d’un secteur très important de l’économie suisse. Les conditions-cadres instaurées par la concurrence globale sont aujourd’hui difficiles. Les frais d’exploitation sont plus élevés de 47% en Suisse par rapport à l’Autriche. La vigueur du franc s’y ajoute encore. Deux tiers des touristes étrangers viennent d’Europe. Un recul se manifeste dans le tourisme alpin. Dans les villes, c’est surtout le tourisme d’affaires qui est rentable. Le tourisme dépend en général de la conjoncture et souffre aussi en Suisse de déficits structurels tels que trop grand nombre de petits hôtels, organisations trop nombreuses, coopération insuffisante. Se lamenter ne remplace toutefois aucune stratégie. La solution passe par le principe « meilleur marché ou meilleur ». La Suisse ne peut que s’améliorer et doit adapter son infrastructure et sa qualité. De même, des offres pourraient être groupées. Il faut une différenciation conséquente, des produits devraient être mis en avant là où la Suisse est vraiment meilleure, p. ex. expériences ferroviaires, parcs nationaux, traditions. La Suisse a gardé une image positive, ce qui permet d’être confiant et d’investir.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Schmid pour ses informations et pour l’excellente collaboration.

---

Georg Stucky, président d’honneur, reprend la présidence

## 13. Elections

Monsieur Stucky explique que les élections reposent sur le règlement de l’OSE. En cas de candidatures individuelles, il est possible de voter de manière ouverte pour autant qu’il n’y ait aucune opposition. Ont été remises 96 cartes d’électeur. La majorité absolue est de 49. Les scrutateurs sont, comme désignés au début, Gian Franco Definti, Roland Isler et Daniel Keller.

*Président*

Monsieur Stucky renvoie au **document R-2013/16 corrigé** avec la candidature individuelle Eggly.

Monsieur Eggly est réélu par main levée à l’unanimité.

Monsieur Eggly remercie pour la confiance et promet de continuer à tout mettre en œuvre pour la mériter.

*Autres membres du Comité*

Monsieur Stucky renvoie aux **documents R-2013/16 corrigé et R-2013/16a**.

Monsieur Aeschlimann/France explique qu’il a travaillé durant de nombreuses années au sein du Conseil et du Comité et assuré le suivi de nombreux projets. Il pose à nouveau sa candidature pour la nouvelle période. Mais entre-temps, une autre candidature s’est ajoutée dans des circonstances désagréables. Au vu des conditions, il retire sa candidature.

Monsieur Stucky procède à l’élection des autres membres du Comité:

Madame Violet est réélue à main levée à l’unanimité par le Conseil.

Madame Michel est réélue à main levée à l’unanimité par le Conseil.

Monsieur Gysin est réélu à main levée avec une voix contre.

Madame Silberstein est réélue à main levée à l’unanimité par le Conseil.

Monsieur Büchel est réélu à main levée à l’unanimité par le Conseil.

Madame Beutler-Fauguel est élue à main levée à l’unanimité par le Conseil.

Monsieur Lombardi est élu à main levée à l'unanimité par le Conseil.

Monsieur Stucky explique à propos de la candidature Etchart, selon l'art. 11, alinéa 5 du règlement de l'OSE, que des propositions d'élection peuvent exceptionnellement être envoyées au Conseil au plus tard 10 jours avant la séance. C'est ce qui s'est passé en l'occurrence. Madame Etchart obtient, à main levée, 16 voix pour et 6 voix contre.

Monsieur Stucky explique que la majorité absolue n'est pas atteinte et qu'un deuxième tour est dès lors nécessaire. Au deuxième tour, Madame Etchart obtient 12 voix pour et 30 contre. Monsieur Stucky annonce que Madame Etchart n'est de ce fait pas élue.

*Commission de la «Revue Suisse»*

Monsieur Stucky renvoie au **document R-2013/17** et propose d'élire les membres de la commission in globo.

Le Conseil élit les membres de la commission de la «Revue Suisse» à l'unanimité.

*Monsieur Eggly reprend la présidence*

Monsieur Eggly n'est pas satisfait de la situation en France. La France dispose d'un siège au sein du Comité de l'OSE. Il prie la délégation française de présenter un(e) candidat(e) éligible d'ici à la prochaine séance du Conseil en mars 2014. Le Conseil a perçu le malaise, raison pour laquelle aucune élection n'a eu lieu.

Madame Etchart/France explique qu'au Congrès de l'Union des associations suisses de France (UASF), lors des élections, la voix d'une association qui n'existe plus a été donnée par procuration. C'est inacceptable. Suite à cet incident, la délégation française a majoritairement demandé à Monsieur Aeschlimann de se retirer et l'a proposée, elle, comme candidate pour le Comité de l'OSE.

Monsieur Eggly déclare qu'à la suite d'une erreur, il faut à nouveau procéder à l'élection de Madame Etchart, qui vient d'avoir lieu.

Au premier tour, Madame Etchart obtient 7 voix pour, 40 contre. Au deuxième tour, 8 voix pour et 46 voix contre. Madame Etchart n'est donc pas élue.

---

*Monsieur Gysin reprend la présidence*

#### **14. Forum actualités**

Monsieur Isler/Australie déclare que SwissCommunity a près de 30 000 membres, dont la moitié a été active dans les 60 derniers jours. Les membres du CSE ne sont pour la plupart pas présents sur cette plate-forme. Il en appelle à leur participation. De même, la liste des membres actuels du CSE devrait être mise à jour.

Monsieur Muheim/Ecosse prie les membres du CSE de s'enregistrer.

Monsieur Gerber/Thaïlande approuve le fait que la liste des membres du CSE doit être mise à jour.

Madame Michel/Allemagne demande de télécharger des photos de profil.

Madame Rustichelli/responsable communication OSE remercie pour les remarques, dont elle a pris note.

Monsieur Ringger/Italie demande si la carte d'identité ne peut pas être commandée en ligne.

Madame Fahrni/Suisse déclare que pour se rendre dans une représentation suisse, les compatriotes domiciliés en Mongolie doivent se déplacer à Pékin.

Monsieur Bosch/Afrique du Sud déclare qu'en Afrique du Sud, le consulat mobile se déplace dans tous les grands centres et enregistre les données biométriques pour les passeports.

Monsieur Stuber/République tchèque informe sur l'intention de la banque Raiffeisen de résilier tous les comptes des Suisses de l'étranger dans les deux prochains mois. Sur demande, il a été signalé que les banques cantonales pourraient constituer une alternative. Mais cela entraînerait des frais élevés. Et il faut un compte en Suisse.

Madame Michel/Allemagne ajoute que d'autres banques exigent une fortune minimale. Le problème est connu; on y travaille depuis deux ans. Les banques ne se sont pas contentées de résilier des comptes, elles ont aussi menacé de prendre contact avec les autorités fiscales. Postfinance peut éventuellement constituer une alternative.

Monsieur Gysin/Suisse déclare que le Comité a déjà fait énormément et pris tous les contacts possibles. Une intervention via le Parlement est éventuellement nécessaire.

Monsieur Lombardi/président du Conseil des Etats/Suisse confirme que le Parlement a connaissance de ce problème. Deux interventions ont été déposées au Conseil national et au Conseil des Etats. Le Conseil fédéral n'a pas encore donné de réponse.

Monsieur Grossenbacher/Nigeria fait remarquer que les banques ne sont pas des entreprises d'Etat. Elles peuvent résilier des comptes sans donner de raisons. Le Conseil fédéral ne dispose, lui non plus, d'aucune possibilité d'intervenir. Il s'agit d'affaires privées entre les banques et leurs clients.

Monsieur Forelli/Chine déclare qu'il faut quand même argumenter et se défendre.

Monsieur Bosch/Afrique du Sud déclare qu'en l'occurrence, l'union fera la force.

Madame Zanier/Espagne dit avoir pris contact avec la banque Migros il y a 10 jours, mais n'avoir obtenu aucun compte.

Monsieur Knoblauch/Australie indique que le compte de son hypothèque a été résilié.

Monsieur McGough/Hongrie demande de résilier les comptes bancaires de l'OSE et de se tourner vers Postfinance.

Monsieur Brügger/chef de la Direction consulaire du DFAE/Suisse répond que la carte d'identité ne peut pas être demandée sans que la personne se présente personnellement. Il s'agit d'un document à caractère officiel. Aucun risque ne peut être encouru. Il n'existe aucune représentation en Mongolie. Pour la délivrance de visas, on travaille à une collaboration avec d'autres Etats Schengen, mais ce n'est pas simple.

Monsieur Buechi/Italie déclare qu'on est sans cesse confronté au problème de la carte d'identité et demande des alternatives.

Monsieur Brügger explique qu'il n'existe aucune véritable alternative. La compétence est du ressort du Département fédéral de justice et police. Se pose aussi la question de la nécessité d'une carte d'identité. On connaît en Thaïlande des personnes qui ne sont plus en mesure de se déplacer et dont le passeport est échu. Là-bas, on peut prendre contact avec les autorités pour prolonger l'autorisation de séjour sans ça.

Monsieur Buechi/Italie déclare que c'est une question de fierté. Chaque Suisse a droit à sa carte d'identité.

Madame Michel/Allemagne est d'accord avec cette remarque.

Monsieur Engeler/Suisse demande pourquoi les consuls honoraires ne pourraient pas se charger de cette tâche.

Monsieur Brügger répond que selon les standards internationaux, la présence dans une représentation est nécessaire.

Madame Beutler-Fauguel/Italie estime que si les consuls honoraires ne peuvent pas se charger de telles tâches, cela équivaut à un vote de défiance.

Monsieur Brügger répond que les consuls honoraires ne disposent pas d'instruments tels que l'accès aux banques de données.

Monsieur Chlestil/association mondiale des Autrichiens de l'étranger déclare que ce sujet est aussi d'actualité en Autriche où on réfléchit à la prise en charge de ces tâches par les consuls honoraires.

Monsieur Gysin/Suisse remercie pour le vif débat et y met ainsi un terme.

---

*Monsieur Eggly reprend la présidence*

### **15. Suisses en Australie – présentation**

La délégation australienne, représentée par Beat Knoblauch, Roland Isler et Marc Godat ainsi que Noemi Bangel (excusée), présente sa communauté suisse. Environ 30 000 citoyens suisses vivent en Australie. Le premier Suisse, le peintre John Webber, est arrivé en Australie avec James Cook. Il n'existe pas d'association faitière des sociétés suisses, raison pour laquelle il est difficile de s'adresser à tous. Actuellement, SwissCham, en collaboration avec Suisse Tourisme, effectue un travail important en matière de mise en réseau des Suisses et des institutions suisses. De même, les sociétés suisses locales sont très actives.

Monsieur Eggly remercie pour ces informations intéressantes.

---

### **16. Congrès 2014 – choix du thème**

Madame Rustichelli informe que le prochain Congrès aura lieu dans le canton d'Argovie du 15 au 17 août 2014. Le Comité propose le thème suivant: «Technologies de l'information et réseaux sociaux – chances pour la Cinquième Suisse».

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité.

---

### **17. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger**

Selon les **documents R-2013/18 et 18a** les reconnaissances suivantes sont en suspens:

- Swiss Club CZ République tchèque
- Circolo Svizzero «Magna Grecia»

Monsieur Eggly informe que les demandes correspondent aux normes réglementaires.

Les deux associations sont reconnues à l'unanimité.

---

### **18. Divers**

(Aucune proposition)

---

Le président fait savoir que la prochaine séance du CSE aura lieu le **samedi 22 mars 2014** à Berne. L'automne prochain, la séance du CSE se déroulera dans le cadre du 92<sup>e</sup> Congrès des Suisses de l'étranger, le **vendredi 15 août 2014**, à Aarau.

Le président remercie les orateurs, les représentants du DFAE, les médias, les invités, le public, les traductrices, l'équipe du Secrétariat et les membres du CSE pour leur présence et leur engagement.

Il prend congé de l'ancienne conseillère nationale Thérèse Meyer-Kaelin. Filippo Lombardi, président du Conseil des Etats, la remplacera au sein du Comité. Monsieur Eggly remercie Madame Meyer-Kaelin pour son remarquable engagement et l'excellente collaboration.

Madame Meyer-Kaelin déclare que les Suisses de l'étranger sont devenus pour elle une affaire de cœur. Au Parlement, on n'en parlait pas suffisamment. Les choses ont changé, mais il faut des parlementaires actifs, qui s'engagent pour les Suisses de l'étranger. Travailler au sein du Comité a été pour elle un grand honneur.

Monsieur Eggly déclare que le Conseil ne doit pas prendre congé de Monsieur Engeler. Il n'est certes plus membre du Comité, mais toujours trésorier de l'OSE. Par ailleurs, il sera peut-être réélu au Comité en mars prochain. Il regrette qu'en raison de divergences en France, le Comité ait perdu Monsieur Aeschlimann, qui a activement contribué aux travaux du Comité pendant de nombreuses années. Il lui est douloureux de perdre quelqu'un comme lui. Il remercie Monsieur Aeschlimann pour son remarquable engagement et est content qu'il reste membre du Conseil. Monsieur Eggly informe encore qu'il s'agit de la dernière séance du directeur Wyder, qu'il remercie pour son énorme travail.

La séance prend fin à 17h30.

La rédactrice du procès-verbal: Anna Diezig

